

COMMUNIQUE DE PRESSE

Contact Media
Enderby
Cyril Chassaing
Tel 01 45 26 18 52
cch@enderby.fr

François-Luc Simon est nommé membre du Collège des Experts au sein de la Fédération Française de la Franchise

Paris, le 8 septembre 2009. François-Luc Simon, Docteur en droit, Avocat associé, spécialiste en droit de la distribution et conseil aux franchiseurs, rejoint la Fédération Française de la Franchise (FFF) en tant que membre du Collège des Experts.

Cette nomination confirme la notoriété de l'expertise de François-Luc Simon, déjà reconnue en matière de franchise et de réseaux de distribution.

François-Luc Simon est Docteur en droit et avocat au Barreau de Paris depuis 1996. Il est Associé-gérant du cabinet Simon Associés, cabinet d'avocats d'affaires pluridisciplinaire regroupant près d'une quarantaine d'avocats et juristes à Paris, Lyon et Nantes. Il a développé une forte expérience en conseil et en contentieux dans le droit des affaires, le droit économique et le droit des contrats, devant les juridictions étatiques et arbitrales. Il dirige notamment une équipe de cinq avocats, dédiée au droit de la franchise et au droit de la distribution.

Le cabinet Simon Associés édite de nombreux articles dans la presse spécialisée, une lettre bimestrielle, la « *Lettre de la Franchise* », adressée à l'ensemble des professionnels du secteur, et rédige, chaque année depuis 2006, un numéro spécial des *Petites Affiches* regroupant et commentant l'ensemble des données jurisprudentielles de l'année écoulée relatives à la franchise.

François-Luc Simon est également l'auteur de *Théorie et Pratique du droit de la Franchise* (Editions JOLY, Collection Pratique des Affaires, 593 pages), publié en février 2009.

A propos de Simon Associés

Fondé en 1992, Simon Associés est un cabinet d'avocats d'affaires reconnu, regroupant près d'une quarantaine d'avocats et de juristes à Paris, Lyon et Nantes, dont l'activité est essentiellement orientée vers les PME/PMI/ETI, les institutionnels de l'investissement et de la banque, de toutes formes, exerçant dans tous types d'activités et dans des secteurs divers.

Simon Associés, organisé en neuf pôles de compétences complémentaires (sociétés et finance, fiscal, entreprises en difficulté, franchise réseaux et distribution, pratiques contractuelles, contentieux médiation & arbitrage, immobilier, social et ressources humaines, technologies d'informations et de communication), accompagne ses clients en conseil comme en contentieux dans l'ensemble des domaines de la vie des affaires.

Le cabinet développe – par des procédures qualifiées et une organisation rigoureuse et particulièrement structurée – une approche transversale de prévention des risques juridiques et judiciaires, en prenant en considération l'ensemble des données de la vie de l'entreprise.

www.simonassocies.com

A propos de la Fédération Française de la Franchise

Depuis sa création en 1971, la FFF a une ambition : faire de la franchise le meilleur outil de développement du commerce moderne. Avec près de 125 réseaux adhérents sélectionnés sur des critères déontologiques, représentant 40 % des franchisés français, la FFF est une interface essentielle entre pouvoirs publics, créateurs de réseaux, entrepreneurs et investisseurs. Elle prodigue aux franchiseurs et futurs franchiseurs ou franchisés et futurs franchisés la formation et l'information dont ils ont besoin pour se développer et s'exporter... Elle dialogue avec les pouvoirs publics et les élus locaux sur l'indispensable modernisation du commerce et des services marchands, dont la franchise est l'un des vecteurs les plus puissants. Elle contribue par ses programmes d'échange et de recherche à l'évolution constante de la franchise, une stratégie aujourd'hui pratiquée par plus de 1 234 réseaux commerciaux en France — soit près de 50 000 points de vente...

Le secteur de la franchise en France, c'est aujourd'hui plus de 315 000 salariés, un CA de plus de 47 milliards d'euros, des taux de croissance qui dépassent les 10 % (en nombre de réseaux nouveaux et de points de vente) dans les secteurs les plus dynamiques (services aux personnes, immobilier, alimentaire spécialisé...). Un succès non démenti qui soutient, encourage et nourrit l'ambition de la FFF, porte-parole des entrepreneurs qui créent et se développent en franchise...

Le collège des experts de la FFF

S'adresser à de vrais professionnels de la franchise est une des garanties de la réussite. Pour mieux informer tous ceux qui sont à la recherche de spécialistes (avocats, conseils, prestataires de services...) et dans un souci d'indépendance, la Fédération française de la franchise a élaboré une liste de prestataires de services. Parrainés par des franchiseurs adhérents de la fédération française de la franchise, ils constituent une référence en matière de franchise et un gage de qualité.

www.franchise-fff.com